

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

MARCHE PUBLIC DE SERVICES

MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.

Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat
espace affichage

**Cahier des Clauses Particulières et cahier
des charges**

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DES VOSGES

OPERATION METIERAMA

24 rue Boulay de la Meurthe

88001 EPINAL CEDEX

MANIFESTATION METIERAMA du 11 au 21 mars 2010.

Agencement de l'exposition, mise en œuvre, montage et démontage ;
communication de l'opération ; impression des documents ; achat
espace affichage

Cahier des Clauses Particulières et cahier des charges

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

SOMMAIRE

Article 1 : Objet de la consultation – Dispositions générales

1.1 Objet du marché

1.2 Responsable du projet

1.3 Contenu détaillé des prestations

1.4 Durée du marché

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Article 3 : Délais d'exécution

Article 4 : Conditions d'exécution

Article 5 : Garanties financières

Article 6 : Prix du marché

6.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

6.2 - Variations dans les prix

Article 7 : Avances

Article 8 : Modalités de règlement des comptes

Article 9 : Assurances

Article 10 : Règlement des litiges

Article 11 : Clauses techniques particulières

- L'AGENCEMENT :
- LA COMMUNICATION :
- L'IMPRESSION
- L'AFFICHAGE

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Article 1 : Objet de la consultation – Dispositions générales

1.1 Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses particulières (C.C.P) concernent :

L'agencement de l'exposition centrale d'Epinal du salon METIERAMA qui se déroulera du 11 au 14 mars 2010, sa mise en œuvre, montage et démontage. Elles concernent également la communication de l'opération, l'impression des documents et l'achat d'espace affichage.

1.2 Responsable du projet

Le chef de projet de l'opération est : Isabelle MOLIN

Le chef de projet sera chargé de suivre notamment les missions suivantes :

- fixer le planning et le rétro-planning de l'opération ;
- veiller au respect de ces plannings ;
- fournir au titulaire de marché toutes les informations nécessaires pour la réalisation de la prestation.

1.3 Contenu détaillé des prestations

Le marché est scindé en quatre lots :

- l'agencement de l'exposition centrale d'Epinal, sa mise en œuvre, montage et démontage ;
- la communication de l'opération ;
- l'impression des différents documents ;
- l'achat d'espace d'affichage.

1.4 Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution fixé dans l'article 11 des clauses techniques particulières.

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses particulières (C.C.P.)
- La décomposition du prix global forfaitaire

Pièces générales :

Les documents applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix, tel que ce mois est défini au 6.2.2.

- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par le décret' 78-1306 du 26 Décembre 1978 modifié, en vigueur lors de La remise des offres ou lors du mois d'établissement des prix (mois Mo)

Article 3 : Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont stipulés à l'article 11 du présent document.

Article 4 : Conditions d'exécution

La chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges mettra à la disposition du titulaire du marché les éléments et renseignements en sa possession, nécessaires à la réalisation des prestations. Elle facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin.

Article 5 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Article 6 : Prix du marché

6.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'article 2 de l'acte d'engagement.

6.2 - Variations dans les prix

Les prix sont fermes et non actualisables.

Article 7 : Avances

Sans objet

Article 8 : Modalités de règlement des comptes

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai de 30 jours fin de mois de la date de réception des factures.

Article 9 : Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre des responsabilités découlant des principes dont s'inspirent les articles 1792 et suivants du Code civil.

Article 10 : Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de Nancy est compétent en la matière.

Article 11 : Clauses techniques particulières

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges (CMA 88) organise entre le 11 et le 21 mars 2010, la huitième édition de son festival des Métiers de l'Artisanat, METIERAMA.

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- Mettre en valeur l'offre artisanale auprès des consommateurs. Montrer les atouts de l'artisanat : Sur-mesure, proximité, personnalisation... Distinguer l'artisanat des autres acteurs économiques qui proposent une production standardisée ou des produits d'importation.
- Sensibiliser les décideurs locaux au rôle essentiel que joue l'artisanat sur les plans économique, social et culturel. Alerter sur la fragilité du tissu artisanal, par rapport aux réglementations, aux schémas d'équipement commercial, aux infrastructures...
- Faire (re)découvrir aux jeunes et à leurs parents les métiers de l'artisanat et les opportunités que le secteur artisanal leur offre en termes de formation, d'emploi, d'installation pour devenir son propre patron.

La huitième édition de METIERAMA montrera comment l'artisanat est en phase avec le concept et les approches concrètes du « développement durable » : artisanat = transformation raisonnable des matières en relation avec la demande ; artisanat = taille humaine et respect de l'homme dans l'économie ; artisanat = lien social, transfert des savoir-faire, lieux de rencontre, réalisation de prestations personnalisées...

Le lien sera particulièrement mis en avant, et constituera le thème pour les œuvres d'artisans sur l'exposition METIERAMA

A travers ces thèmes, les messages à destination des trois cibles seront :

→ Consommateurs : les artisans sont des professionnels proches de vous (proximité d'ordre géographique mais aussi en matière d'offre commerciale sur mesure).

→ Jeunes : l'artisanat permet de se former et de trouver un emploi à proximité de chez soi et propose une relation de travail à dimension humaine.

→ Les pouvoirs publics : l'artisanat contribue au maintien des savoir-faire et d'une offre complémentaire à l'industrie. L'artisanat participe à l'équilibre des territoires. L'artisanat permet de gérer durablement les ressources locales.

→ Une quatrième cible sera touchée : les artisans seront sensibilisés à l'intérêt de miser sur ces valeurs dans leur communication et de développer leur activité vers les marchés nouveaux qu'ouvrent le développement durable et l'environnement.

Métiéràma se déroule en deux temps :

- Une exposition à Epinal : 11 au 14 mars 2010
- Des portes ouvertes dans des entreprises artisanales sur tout le département des Vosges : 16 au 21 mars 2010

La manifestation prend place dans la Semaine Nationale de l'Artisanat (14 au 21 mars 2010)

1) L'exposition, Centre des Congrès d'Epinal (5 000 m²) :

- Des créations d'artisans vosgiens de tous métiers sur un thème :
En 2010, LE LIEN. Les œuvres sont réalisées à partir des techniques et des matériaux employés habituellement dans le métier. Elles donnent lieu à un concours (Trophée METIERAMA, prix des partenaires, prix de la CMA88 et prix du public remis quelques semaines après l'exposition pour ne pas perturber la perception de toutes les œuvres). Un catalogue regroupant les photos des œuvres est diffusé au public.
- Des démonstrations et présentations des métiers de l'artisanat, assurées par les établissements de formation (Centres de Formation d'Apprentis, Lycées généraux ou professionnels, universités) et par les Organisations Professionnelles, ou des artisans.
- Des ateliers pour les enfants de 7 à 11 ans : ces ateliers sont animés par des professionnels et permettent aux enfants de découvrir le travail de transformation de la matière et de création.
- Un espace d'information Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, pour renseigner le public sur les formations jeunes et adultes, les métiers, la création/reprise d'entreprise, ... Des opérations menées par nos partenaires peuvent prendre place dans cet espace (CG 88 et CRL)
- Un espace Internet et un espace vidéo pour diffuser des vidéos et programmes présentant les métiers. Un poste internet permet au public de voter pour son œuvre préférée.
- Une exposition traduisant la relation artisanat/développement durable :
Panneaux présentant des exemples concrets ou exposition existante fournie par un partenaire ? A déterminer.
- Les stands de nos partenaires B.P.L.C. – La Poste – MAAF – etc...

L'exposition pourrait accueillir un temps fort avec une conférence-débat.

L'inauguration est aussi un moment important et doit être l'occasion d'échanges élus et artisans. Tous les artisans participants à l'expo et (ou) aux portes ouvertes sont invités.

L'exposition s'adresse au grand public, aux jeunes en recherche d'info pour leur orientation (collégiens, lycéens, étudiants), aux élèves de l'école primaire, aux adultes qui veulent des informations sur l'artisanat (réorientation, création-reprise...). Elle concerne aussi les artisans (rencontre des filières et établissements, œuvres des artisans...).

2) Les portes ouvertes dans les entreprises (120 entreprises sur tout le département) :

- Elles couvrent l'ensemble du département et montrent un maximum de métiers. Les artisans déterminent les jours et horaires d'ouverture, entre le 16 et le 21 mars. Ils annoncent ce que les visiteurs pourront voir. Une information est faite par la CMA 88 vers tous les publics visés (voir le § 3). Les artisans participants doivent relayer leur opération porte ouverte en synergie avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges ; Ils peuvent inviter les publics qu'ils ciblent : collèges, lycées, ou fournisseurs, ou clients, ou grand public, etc.
- Sur chaque canton, un rendez-vous est organisé dans une ou plusieurs entreprises avec les décideurs locaux pour parler de l'artisanat du Canton, des problèmes éventuels, des projets.

3) La Communication :

Métiérama est annoncé auprès de ses différents publics :

- ◆ Affichage 4 x 3 et Satellite
- ◆ Livret - Programme de la manifestation avec liste des entreprises en portes ouvertes (et des établissements de formation) + présentation de l'exposition. Diffusion presse, boulangers, artisans participants, partenaires
 - ◆ Envoi de documents (cartes postales, programmes, invitations personnalisées...) par les artisans eux-mêmes
 - ◆ Signalétique sur les entreprises en portes ouvertes
 - ◆ Dépliants pour les jeunes, diffusés par les professeurs principaux de 4^{ème} et 3^{ème} + Flyers pour les parents des élèves les invitant à s'informer pendant METIERAMA pour l'orientation et l'avenir de leurs enfants (expo et portes ouvertes).
 - ◆ Flyers diffusés par les enseignants de CM 1 - CM 2 aux enfants de primaire pour les inviter aux ateliers matières
 - ◆ Mailing aux décideurs publics
 - ◆ Mailing aux écoles – collèges, lycées, universités : invitation à venir voir l'exposition, annonce des entreprises en portes ouvertes accueillant des classes
 - ◆ Annonces presse
 - ◆ Annonces radio
 - ◆ Information des artisans, en amont puis au cours de l'opération + affiche dans notre magazine
 - ◆ Affiches type 40 x 60 (diffusées par les partenaires et les artisans participants, les Boulangers, les mairies et autres établissements publics, les collèges et écoles)
 - ◆ Info sur le site Internet de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges (liste des entreprises en portes ouvertes + présentation des œuvres)
 - ◆ Relation presse (partenariat avec les différents médias locaux)
 - ◆ Catalogue de l'exposition

Pour la mise en place de cette manifestation, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges lance un appel d'offre distinguant quatre lots :

- I. L'Agencement de l'exposition centrale d'Epinal et sa mise en œuvre, montage, démontage.**
- II. La Communication de l'opération (hors achat d'espace)**
- III. L'impression des différents documents.**
- IV. L'achat d'espace affichage**

I. L'AGENCEMENT :

L'exposition METIERAMA se déroule au Centre des Congrès d'Epinal du 11 au 14 mars 2010.

L'espace disponible : les 5 000 m² de la Grande Halle du Centre des Congrès d'Epinal. Possibilité de réduire l'espace : système de rideaux tous les 6 mètres dans la longueur. Surface : 125 mètres x 41 mètres. Plan disponible auprès de Isabelle Molin : i.molin@cma-vosges.fr (ou auprès du Centre des Congrès d'Epinal, avec matérialisation des arrivées électriques, eau, aération...).

12 000 visiteurs attendus dont des groupes de 15 à 20 personnes (classes collégiens ou primaires) qui seront accueillis simultanément.

- L'exposition doit intégrer un sens de circulation avec une entrée et une sortie
- Les différents espaces doivent être bien identifiés et signalés
- Elle doit bien occuper le volume retenu (attention à la hauteur importante de la salle)
- L'ambiance générale doit traduire le thème du « lien, développement durable ». Une cohérence est souhaitée avec le visuel METIERAMA et la charte graphique de la CMA 88
- Les éléments d'agencement doivent présenter toutes les garanties de sécurité. Un entretien et un S.A.V. sont à prévoir durant les 5 jours d'exposition - 11 au 14 mars-.
- Une présentation du projet sera faite par le prestataire à la Commission de sécurité avant agencement.
- L'ensemble devra reprendre le visuel de la communication et le décliner.
- Le prestataire assurera tout le câblage électrique, éléments de sols (moquette ou autres), éclairages, sonorisation, réseau informatique, cloisonnement, et tous autres aménagements selon le projet qu'il présentera.
- Les stands pour les établissements de formation et pour les organisations professionnelles devront être mis à leur disposition le 10 mars à 8 h (sauf modalités différentes convenues avec l'exposant).
- L'exposition devra être livrée « clé en main » à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges le 11 mars à 8 h.
- Elle devra être démontée par le prestataire dans le calendrier imposé.

Les différents espaces de l'exposition :

1.1 Les démonstrations :

Une soixantaine de métiers sont présentés sur l'exposition. Ils se répartissent sur 8 pôles à thème. Liste des thèmes et des métiers par thème sur tableau en annexe). Un espace sera dédié à chaque métier sur son pôle.

Les besoins en espace se déterminent avec les établissements et les Organisations Professionnelles en fonction de ce qu'ils présenteront comme machines ou démonstrations.

Des réunions avec les établissements et les Organisations Professionnelles seront organisées pour fixer ces données. Le prestataire devra y participer.

En général, les démonstrations sont assurées par deux ou trois personnes. Des réalisations des élèves et apprentis sont également présentées pour illustrer les métiers. Il sera important d'être à l'écoute de chaque profession pour prendre en compte ses besoins logistiques : aération, arrivée d'eau, besoins électriques, mobilier (hors mobilier particulier à la profession type table inox ou vitrines réfrigérées). Les établissements prévoient en général leur matériel particulier. Ils demandent à l'organisateur plutôt des tables et chaises : faire le relevé de leurs besoins lors des réunions sur l'agencement de cet espace démonstrations, organisées avec eux (réunions générales et par pôles). Les

établissements aménagent eux même leur espace métier sur l'emplacement qui leur est proposé. Certains ont des éléments de stand qu'ils souhaitent intégrer.

Le prestataire pourra utiliser des mobiliers, cloisons, câblages, prises, etc., dont dispose le centre des congrès, pour l'agencement. Le coût de location devra être intégré dans sa proposition et faire l'objet d'un poste à part.

Une protection des sols doit être mise en place lorsque le métier le nécessite (maçons, tailleurs de pierre,...)

Prévoir une surface importante pour les démonstrations paysage espace vert : Le CFA de Roville aux Chênes proposera une reconstitution de jardin paysagé, qui sera réalisée pendant l'exposition. La présentation d'un nouvel espace « forêt bois » pourra nécessiter de faire entrer des engins et des produits forestiers. Il devra donner une notion de filière en se trouvant à proximité des métiers de la 2^{ème} transformation du bois : meuble, menuiserie, charpente/construction bois.

Un thème fédérateur commun à toutes les présentations de métier sera recherché, avec un lien avec le thème général –Le LIEN, le développement durable. Pour autant, ce fil rouge ne doit pas dénaturer la réalité du métier.

Les pôles thématiques doivent être bien séparés mais une circulation sera organisée pour permettre au public d'aller aisément d'un pôle à l'autre. Sur chaque pôle, une circulation en double sens devra permettre de voir les différents métiers. Les allées doivent pouvoir accueillir des classes et groupes d'une vingtaine de personnes.

Un affichage clair doit signaler les pôles et sur chaque pôle, les métiers, ainsi que les établissements (Ets) et Organisations Professionnelles (OP) qui les présentent.

Il faut éviter de tomber tout de suite sur un pôle dès l'entrée de l'exposition.

Un espace scénique sera mis en place pour permettre aux différents pôles de présenter à tour de rôle, des animations sur leurs métiers. Des présentations de mode doivent pouvoir aussi prendre place sur cet espace scénique. Il pourrait être intéressant de créer une liaison entre les différents pôles à partir de cette scène.

L'espace des démonstrations doit permettre d'accueillir des classes (plusieurs groupes d'une quinzaine de personnes). Il doit prévoir un circuit à double sens (commencer par le début ou par la fin).

1.2. Les ateliers enfants :

Des ateliers de travail des matières sont organisés pour les enfants de 7 à 11 ans (classes les jeudi et vendredi, individuels le samedi)

Plusieurs ateliers seront mis en place :

- bois – modelage ; poterie (métiers d'art)
- carrelage ; peinture ; fleurs (décoration)
- pierre (construction)
- tissu (mode-beauté)
- pain ; cuisine (gastronomie)
- électricité ; mécanique (technologie-industrie)

Les ateliers devront s'adosser aux démonstrations du métier auquel ils se rattachent, en lien avec les établissements ou organisations professionnelles qui les assurent (à préciser lors des réunions avec les Ets et les OP). Les élèves ou artisans s'occuperont souvent en même temps de présenter le métier et d'encadrer les enfants.

Ils doivent accueillir 15 à 30 enfants chacun. Des tables et chaises sont à prévoir pour les enfants.

Une signalétique permettra de visualiser les ateliers + la matière travaillée sur chacun.

1.3. Espaces d'information :

Aux couleurs de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, cet espace doit prévoir 2 stands –l'un sur l'installation, l'autre sur l'information sur les métiers et les formations. La CMA 88 ne dispose pas de stands, hormis deux structures en feutre gris (Info sur demande) sans visuel. La signalisation « Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges, Information » devra apparaître sur cet espace et être bien visible de loin.

Deux bureaux seront aménagés, pouvant accueillir chacun 2 personnes derrière, 2 à 3 personnes devant + bureautique.

L'espace d'information intégrera également

- 1 espace vidéo avec des sièges
- 1 espace Internet avec une personne présente en permanence.
- Un espace de repos et convivialité, qui sera utilisé à midi pour permettre aux exposants et aux jeunes de déjeuner sur place (50 taine de convives par repas).

1.4. Les stands des partenaires :

Ils doivent s'inscrire dans le circuit d'ensemble. Prévoir une surface de 8 à 12 m² par partenaire. Les partenaires se chargent de l'aménagement de leurs stands (MAAF – BPLC – La Poste + autres...).

1.5. L'exposition des œuvres :

« Exposition dans l'exposition », la présentation des œuvres d'artisans sur le thème du FUTUR doit avoir son propre circuit de déambulation et une ambiance différente, intimiste. Elle devra se situer à proximité de l'entrée, facilement et rapidement accessible par le public. La signalétique doit permettre de la trouver facilement. Une soixantaine de pièces d'artisans sont à présenter, avec pour chacune, un panneau d'explications (petits textes ou photos, format A3) qui sera fourni par l'artisan (le décorateur devra imaginer et fournir un support pour mettre en valeur ce document.

Le prestataire devra prévoir les systèmes et supports de présentation adéquats pour chaque pièce -(elles ne font pas plus d'1 m² au sol, pas plus de 2 m de haut). Les pièces peuvent être à accrocher, à poser, à suspendre. Les supports des pièces devront s'adapter au type de pièce, à son poids, sa forme, ses angles de vue... Attention, certaines pièces sont fragiles ou précieuses (sucre, bijoux...) et il faudra les placer dans un environnement adapté. Les informations seront communiquées environ 1 mois avant la mise en place. Le prestataire se charge de concevoir un document pour le recueil de ces informations qui lui permettront de proposer la présentation la plus valorisante de l'œuvre. Nous adresserons le document aux artisans et remettrons au prestataire les réponses et les coordonnées des artisans exposants.

Les pièces peuvent être exposées en regroupement par matières ou autre critère pertinent.

Il est particulièrement important de ne pas mettre les œuvres au même niveau de visualisation, mais au contraire, de créer un « parcours de découverte ». L'éclairage devra être étudié pour chaque pièce. Le contraste pénombre de la salle, éclairage des pièces sera recherché. La scénographie est essentielle pour conduire le visiteur d'une pièce à l'autre et créer une impression d'émerveillement. La mise en valeur doit satisfaire les artisans exposants et le prestataire devra être à l'écoute de leurs attentes.

L'exposition des œuvres doit permettre d'accueillir un grand nombre de visiteurs (3 à 4 000 le dimanche, ainsi que des groupes d'élèves (4 ou 5 groupes de 15 personnes ensemble). Les œuvres doivent être au maximum protégées.

1.6. L'exposition développement durable et artisans :

L'exposition traduira les aspects de l'artisanat qui rejoignent les bonnes pratiques de développement durable. Ce thème peut donner lieu à une exposition dans l'exposition. Ou se mêler aux démonstrations. **Chiffrer à part cette prestation.**

1.7. Espaces entrée et sortie :

Ils devront être bien signalisés et comporter une banque d'accueil pour l'entrée avec aménagement de postes assis pour une ou deux hôtesses.
Prévoir aussi un endroit à la sortie où placer un livre d'or et les affiches, programmes des portes ouvertes et catalogues de l'exposition.

La prestation comprend également :

- Un aménagement de la salle de conférence + signalétique pendant les deux journées professionnelles
- La mise en place d'une table buffet le jour de l'inauguration.

L'articulation entre les cinq espaces :

- Démonstrations + Ateliers enfants + animations métiers
- Information CMA 88 et Conseil Général 88 + Conseil Régional de Lorraine + espace convivialité + espace vidéo et internet
- Stands des partenaires
- Exposition des œuvres d'artisans sur le LIEN (à mettre au plus près de l'entrée)
- Exposition sur le thème du développement durable (sous réserve)

CALENDRIER (Prévisions)

	Dates
Planning des réunions avec les Ets et OP	Défini ultérieurement
Information sur les œuvres	J – 30
Mise à disposition de la grande halle	7 mars (à confirmer)
Livraison des stands aux Ets et OP	10 mars à 8 h
Livraison des œuvres pour installation	10 mars
Ouverture de l'exposition	11 mars à 8 h
Clôture	14 mars à 20 h
Inauguration	x mars -> à définir
Démontage	15-16 mars

Éléments à présenter pour l'appel d'offre

- Le devis descriptif de l'ensemble de la prestation (faire 3 propositions financières avec des scénarios plus ou moins lourds selon surface d'occupation de la salle). Indiquer également le prix global de la prestation au m².
- Une maquette (ou visualisation 3 D) du site avec les espaces matérialisés, les mobiliers/cloisons, les circuits (à l'échelle). Le positionnement de la signalétique. La hauteur de la salle nécessite d'avoir une idée du volume de l'agencement également en hauteur
- Les plans des différents espaces, au sol + perspective présentant notamment les cheminements dans chaque espace et les articulations entre les différents espaces.
Faire une description pour chaque espace :
 - L'espace démonstrations : agencement des huit pôles avec les emplacements des métiers sur les pôles (avec intégration de l'espace important pour les paysagistes), l'organisation des ateliers enfants, les circulations dans les pôles et d'un pôle à l'autre. + L'espace d'animation transverse.
 - Les propositions pour l'expo « développement durable et artisanat ».
 - L'agencement de la zone accueil, information CMA 88 et partenaires, vidéo, espace de convivialité et repas, internet.
 - La mise en scène des pièces des artisans sur le thème du lien
- Fournir le plan d'ensemble pour bien visualiser la disposition des différents espaces et les articulations et communications entre eux. Les flux, les capacités d'accueil de groupes dans les allées.
- Un descriptif des éléments d'agencement de chaque espace :
 - couleurs
 - matériaux
 - éclairages
 - mobiliers (notamment pour l'exposition des œuvres –décrire les systèmes d'accrochage, de pose ou de suspension)
 - sols (moquettes et autres revêtements)
 - cloisons
- Un descriptif des signalétiques + emplacement de pose
- Présentation des déclinaisons du visuel de la manifestation (comment s'inscrivent-elles dans le décor)

Le montant de ce marché ne pourra pas dépasser 35 000 euros TTC, matériel Centre des Congrès inclus.

II. LA COMMUNICATION :

(Ce lot comprend la conception et la fabrication des documents jusqu'au pré-presse inclus. L'impression fera l'objet d'un lot à part. Ce lot ne comprend pas l'achat d'espace).

2.1. Le visuel

Le média 4 x 3 est un élément fort de la communication de Métiérama. Le prestataire travaillera sur un visuel annonçant la manifestation sur la base du 4 x 3. Le visuel sera décliné ensuite sur les différents supports.

Ces documents seront fournis par le prestataire à l'imprimeur indiqué par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges en temps et en heure, précisés ultérieurement.

Le visuel doit à la fois :

- Annoncer clairement les dates, les deux événements, les lieux (Expo/portes ouvertes)
 - Traduire l'Artisanat dans une image moderne
 - Evoquer le thème : développement durable, proximité des artisans, lien
- Prévoir une déclinaison du visuel pour des supports destinés aux collégiens et aux écoles primaires.
 - Une continuité doit pouvoir s'opérer avec le style des communications précédentes.

Le nom de la manifestation est :

METIERAMA
8^{ème} Festival des Métiers de l'Artisanat

L'accroche est :

« Les artisans, des professionnels proches de vous »
=> idée du lien qu'entretient l'artisans avec la société (lien social).

Le visuel doit faire apparaître « Organisé par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges » et faire figurer tous les logos des partenaires (indiqués plus tard).

Le visuel sera décliné sur les différents éléments de la communication :

2.2 L'affichage

L'affichage comprend du 4 x 3 et du réseau satellite. Deux formats d'affiches sont à prévoir pour l'afficheur :

- 400 x 300
- 240 x 160

2.3 Le programme

Brochures de 8 à 12 pages –format A5 (ou autre proposition) en hauteur ou en largeur- en quadrichromie comportant :

- A la Une, le visuel
- Une présentation brève de l'artisanat dans les Vosges et pourquoi Métiérama

- Le programme de Métiérama 2010
 - Exposition des œuvres
 - Démonstrations
 - Ateliers
 - Espace d'Information CMA
 - Exposition « artisanat et développement durable ».
- La liste des entreprises en portes ouvertes (coordonnées, horaires, « à voir »...prévoir environ 100 à 150 entreprises),
Les entreprises seront regroupées par grandes familles de métiers :
(Liste avec toutes les données, communiquée par la CMA88)
- En dernière page, la carte des Vosges avec les emplacements des entreprises et établissements en portes ouvertes et de l'exposition
- Les « mots » des partenaires + photos

(Le programme comporte des photos (archives, photos des ateliers en portes ouvertes) – Les textes sont fournis par la CMA 88 ainsi que les photos.

Pour le programme, il est possible pour le prestataire, de proposer une autre Présentation que celle indiquée, en mettant cependant les mêmes éléments d'information, en vérifiant que la proposition n'engendre pas de coût supplémentaire d'impression ou encartage.

2.3 Les autres supports

- Les affiches 40 x 60
Elles reprennent les éléments visuels et informatifs du 4 x 3. Elles seront destinées aux artisans vosgiens, aux partenaires, aux collèges et écoles primaires, aux mairies. Une deuxième affiche 40 x 60 peut-être envisagée pour la communication « jeunes » en plus de l'affiche générale.
- La signalétique pour les entreprises en portes ouvertes. Un oriflamme, ou autre support (taille 1m50 x 0.55m minimum) résistant aux intempéries, reprenant le visuel, avec emplacement pour jours et horaires des portes ouvertes, sera remis à chaque entreprise (150 à 200 – à fournir de la création à l'impression incluse).
- Les cartes postales. Ce document sera remis aux artisans participants et aux partenaires pour leur permettre d'inviter leurs clients et prospects aux portes ouvertes et de communiquer en même temps sur l'exposition Métiérama.
- Les flyers présentant les ateliers enfants.
Ces documents sont envoyés dans toutes les écoles primaires des Vosges pour inviter chaque élève scolarisé en CM1 et CM2 à s'inscrire aux ateliers.
- Les dépliants pour les jeunes
Ces documents sont destinés aux élèves de 4^{ème} et 3^{ème} de collèges. Ils présentent la manifestation Métiérama sous l'angle qui intéresse les jeunes : découvrir les métiers présentés en démonstration, s'informer sur les filières, pouvoir visiter des entreprises et rencontrer des artisans. En même temps, le document leur permet d'avoir les coordonnées du service qui les informe et les accompagne : à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges : le Centre d'Aide à la Décision. Le document liste également les établissements présents sur l'exposition.
- Un flyer pour les parents des collégiens de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Ce document sera inséré dans les carnets de liaison familles/collège pour inciter les parents à venir à la manifestation Métiérama pour s'informer en vue de l'orientation de leurs enfants.

- Des cartes de vœux Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges 2010 avec évocation du visuel de METIERAMA 2010
- Des cartes « visiteurs »
- Le plan de l'exposition

- Les invitations à l'inauguration + Des invitations pour une conférence (sous réserve) : Ces carton listent les personnalités invitantes et précise les horaires et lieu de l'inauguration (+ carton réponse).

2.4 Le catalogue de l'exposition

Document en quadrichromie – format A3 ouvert – A4 plié en deux (1), le catalogue de l'exposition présente toutes les œuvres de l'exposition réalisées par les artisans. Pour chacune, figure la photo et une légende, les informations suivantes : activité de l'entreprise, enseigne, prénom et nom de l'artisan, commune.

Les prises de vues de l'ensemble des œuvres est à la charge du prestataire et pourront se faire le 10 mars au Centre des Congrès d'Epinal (50 à 60 pièces).

Le catalogue doit rappeler le visuel de l'opération et le thème et intégrer textes et logos fournis par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

Le B.A.T du catalogue devra être remis le jeudi 11 mars à 12 h. Le document prêt pour impression sera remis à l'imprimeur le 11 mars au soir.

La livraison du catalogue étant souhaitée pour le week-end de l'exposition, 13 mars maxi.

(Une autre présentation peut être proposée par le prestataire, en intégrant toutes les informations prévues (photos, textes, légendes, logos).

Pour tous ces documents :

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges fournit les textes. **Le conseil de l'agence et son avis sur les textes sera apprécié.** La correction orthographique est à la charge de l'agence.

Les bons à tirer devront être apportés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges.

En cas de modifications, les documents corrigés devront être rapportés le lendemain même.

2.5. Le visuel dans l'exposition

Les éléments visuels de la communication METIERAMA seront repris dans les décors de l'exposition afin de créer un rappel entre la communication et l'évènement exposition.

Le prestataire devra faire une proposition de supports à utiliser pour l'exposition. Il

devra ensuite travailler avec le prestataire ayant été sélectionné pour le lot agencement, afin de mettre au point les visuels adaptés et de lui fournir les documents utiles.

2.6. Les annonces publicitaires

Les supports sélectionnés en média presse sont :

- Le TV.magazine (1 page)
- Le magazine « Sortir en Lorraine » (1 page)
- Le quotidien Vosges Matin (format des publicités :1 colonne 250 pour rappeler les signalétiques des entreprises en portes ouvertes)
- L'hebdo l'Echo des Vosges
- Les gratuits (1 page)
- Une publicité dans le magazine Hommes et Métiers + affichette
- Plus d'autres supports selon nos budgets (La Vie Familiale, Vivre à Epinal...)

L'ensemble des annonces presse sera fourni par le prestataire (5 ou 6 formats différents). **Le prestataire se chargera d'envoyer les fichiers en temps et en heure et au format aux supports pour les parutions. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges remettra le plan de média à l'agence sélectionnée.**

2.7. Eléments visuels pour dossiers

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges réalise différents dossiers et documents internes pour présenter la manifestation : des éléments graphiques du visuel devront être communiqués en format JPG à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges pour la réalisation de ces documents. Les photos des œuvres seront communiquées (sans droits) à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges pour le site Internet.

CALENDRIER (prévisionnel)

Support		Dates
Carte de vœux	- Remise des éléments (CMA 88) - BAT - Remise du fichier à l'imprimeur	26 novembre 2009 7 décembre 10 décembre
Affiches 4 x 3 – 240 x 160	- Remise des éléments (CMA 88) - B.A.T - Remise du fichier sérigraphie	8 janvier 2010 10 janvier 14 janvier
Programme	- Remise des textes (CMA 88) - BAT intermédiaire (textes) - Remise de la liste des entreprises - B.A.T définitif - Remise du fichier à l'imprimeur	11 janvier 18 janvier 25 janvier 27 janvier 28 janvier
Affiches 40 x 60	- Remise des éléments ((CMA 88) - B.A.T - Remise du fichier à l'imprimeur	8 janvier 10 janvier 14 janvier
Cartes postales artisans	- Remise des éléments par la CMA 88 - B.A.T - Remise du fichier à l'imprimeur	18 janvier 25 janvier 28 janvier
Signalétique entreprises Portes ouvertes	- Remise des éléments (CMA 88) - B.A.T. - Remise fichier pour sérigraphie	8 janvier 10 janvier 14 janvier
Dépliants Jeunes	- Remise des éléments par la CMA 88	28 janvier

	- BAT - Remise du fichier à l'imprimeur	4 février 8 février
Flyers parents	- Remise des éléments par la CMA 88 - B.A.T - Remise du fichier à l'imprimeur	28 janvier 4 février 8 février
Flyers ateliers enfants	- Remise des éléments par la CMA 88 - BAT - Remise fichier à l'imprimeur	28 janvier 4 février 8 février
Invitations : Inauguration & Conférence	- Remise des éléments par la CMA 88 - B.A.T - Remise fichier à l'imprimeur	15 février 17 février 18 février
Annonces publicitaires	Selon planning défini ultérieurement	
Catalogue exposition	- Prises de vues - Remise des textes par la CMA88 - B.A.T. - Remise du fichier à l'imprimeur	10 mars 10 mars 11 mars 11 mars

Éléments à présenter pour l'appel d'offre

- La maquette du visuel du 4 x 3, réduit au format, comportant tous les éléments d'information indiqués. La présentation de 3 propositions est demandée.
- Les pré-maquettes des différents supports de communication (affiche de 40 x 60, annonce presse, flyers ateliers enfants, catalogue.
- La description technique des propositions faites pour :
 - La signalétique porte ouverte
 - La déclinaison du visuel sur l'exposition
 - Le programme (si différent du format proposé par la CMA88)
 - Le catalogue (si différent du format proposé par la CMA88)
 - Dépliants Jeunes
- Le devis global de la conception
- Le devis détaillé, de la fabrication à la réalisation du pré-presse, pour chacun des supports
 - Affiches 4 x 3 m
 - Affiches 240 x 160
 - Affiches 40 x 60
 - Programmes
 - Flyers ateliers
 - Cartes postales artisans
 - Signalétique entreprises
 - Dépliants Jeunes
 - Déclinaison du visuel sur l'exposition
 - Les invitations : 3 cartons
 - Les annonces publicitaires en 5 à 6 formats
 - Le catalogue de l'exposition
- Un devis global regroupant conception + déclinaison des différents supports
- Les recommandations de qualité de papier pour les différents supports.

Le montant de ce marché ne pourra pas dépasser 14 500 euros TTC

III. L'IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION :

Différents supports de communication devront être imprimés pour promouvoir la manifestation METIERAMA.

Les fichiers seront fournis par le prestataire ayant été sélectionné pour le lot N°2 : COMMUNICATION.

Le marché impression se divise en trois lots selon les techniques d'impression utilisées.

- Sérigraphie
- Offset
- Numérique

Un même prestataire peut répondre aux trois lots. Les lots « offset » et « numérique » se recoupent sur certains documents. Nous choisirons la technique la plus avantageuse en termes de délais, qualité et prix en fonction des nos impératifs.

Un calendrier est indiqué à titre prévisionnel pour fixer la date de livraison des fichiers à l'imprimeur et la date de livraison des documents imprimés à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges ou d'autres prestataires (afficheurs ou autres...) précisés ci-dessous.

▪ Lot N°II - 1 : Impression en sérigraphie

Quantités	Caractéristiques du support	Remise fichier à l'imprimeur (prévision)	Remise support imprimé et points de livraison
50 et 10 +	Affiches 4 m x 3 m	14/01/10	08/02/08 livraison : A définir
50 Option 20+	Affiches 1,60 m x 2,40	14/01/10	13/02/08 50 ex livrés à : à définir 20 livrées à Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
150 Option 50+	Panneaux akilux impression quadri recto seul, format 1,50 m x 0,60 m	14/01/10	06/02/08 livraison : à Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex

▪ **Lot N°III - 2 : Impression Offset**

Quantités	Caractéristiques du support	Remise fichier (prévision)	Remise support imprimé et points de livraison
300 (et 100+)	Cartes de vœux Format ouvert 21 x 21, plié 21 x 10,5 Quadri recto-verso Papier couché brillant ou mi-mat, 250 g	10/12/09	14/12/09 ▪ Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
150 000 et 1000 +	Brochures-programme Format plié 21 x 15 à la française 16 pages Quadri recto-verso Papier couché brillant 90	28 /01/10	01/02/08 livraison : trois points ▪ Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex ▪ SODIVOSGES, zone INNOVA 3000, Allée N°4 88150 THAON les VOSGES ▪ Houdemont ou Golbey
3 000 et 1 000 +	Affichettes Format 40 x 60 Quadri recto seul Papier couché brillant 150 g	14/01/10	19/01/10 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
10 000 et 1000 +	Cartes postales Format 10 x 15 Quadri recto-verso Papier couché semi-mat 170 g	28/01/10	01/02/10 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
13 000 et 26 000 et 1 000 +	Flyers Format 10,5 x 21 Quadri recto-verso Papier couché brillant 90 g 1 série 13 000 ex Et 1 série 26 000 exemplaires, à imprimer en amalgame	08/02/10	14/02/10 Livraison 2 points ▪ série 1 : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex ▪ Série 2 : OCCE à Epinal
13 000 et 1 000 +	Dépliants « jeunes » Format plié 12 x 12, ouvert 36 x 12, deux plis, Ou 8 pages format plié 12 x 12, façonnage un point métal Quadri recto verso	08/02/10	14/02/10 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
Deux fois 300 ex Et 100 +	Invitations imprimées en amalgame deux séries de 600, format ouvert 21 x 21, plié 21 x 10,5 Quadri recto-verso Papier couché brillant ou mi-mat, 250 g	18/02/10	22/02/10 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
5 000 et 1 000 +	Affichettes (catalogue exposition) Format 40 x 60 Quadri recto seul Livrés pliés au format 20 x 30 (2 plis) Ou variante : quadri recto-verso Format 21 x 29,7 plié et 42 x 29,7 ouvert	11/03/10	12 ou 13/03/08 Livraison : Isabelle MOLIN, Centre des congrès d'EPINAL

▪ **Lot N°III - 3 : Impression Numérique**

Quantités	Caractéristiques du support	Remise fichier (prévision)	Remise support imprimé et points de livraison
300 ex	Carte de vœux format ouvert 21 x 21, plié 21 x 10,5 Quadri recto-verso Papier couché brillant ou mi-mat, 250 g	10/12/09	14/12/09 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
10 000 Et 1000 +	Cartes postales Format 10 x 15 Quadri recto-verso Papier couché semi-mat 170 g	28/01/10	01/02/08 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
deux fois 600 ex et 100 +	Invitations Deux séries imprimées en amalgame format ouvert 21 x 21, plié 21 x 10,5 Quadri recto-verso Papier couché brillant ou mi-mat, 250 g	18/02/08	19/02/08 Livraison : Isabelle MOLIN, CMA88, 24, rue Boulay de la Meurthe, BP1 88001 EPINAL Cedex
5 000 et 1 000 +	Affichettes (catalogue exposition) Format 40 x 60 Quadri recto seul Livrés pliés au format 20 x 30 (2 plis) Ou variante : quadri recto-verso Format 21 x 29,7 plié et 42 x 29,7 ouvert	11/03/08	12/03/08 Livraison : Isabelle MOLIN, Centre des congrès d'EPINAL

Eléments à présenter pour l'appel d'offre

Pour chaque lot

III – 1 ; III – 2 ; III – 3 :

Le devis détaillé de chaque prestation selon les éléments indiqués.

IV. ACHAT d'ESPACE AFFICHAGE temporaire

Pour annoncer la manifestation METIERAMA, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Vosges achète des panneaux 4 x 3 et éventuellement 240 x 160 sur le département des Vosges.

L'exposition METIERAMA se déroule du 11 au 14 mars 2010

Les portes ouvertes, du 16 au 21 mars. Pour les portes ouvertes, les programmes prennent le relais au niveau de la communication. L'affichage annonce en premier lieu l'exposition.

- La période d'affichage doit durer une à deux semaines :
Période souhaitée : entre 4 et 18 mars 2010.

- La couverture concerne les villes et communes alentour de

- EPINAL
- NEUFCHATEAU
- REMIREMONT
- SAINT-DIE
- VITTEL

Soit cinq zones

Le montant maximum de la campagne ne dépassera pas 12 000 euros TTC

Eléments à présenter pour l'appel d'offre

- Une proposition de couverture globale la plus pertinente par rapport aux critères énoncés ci-dessus.
- Le descriptif du (des) réseau(x) proposé(s)
- La localisation des panneaux retenus pour notre campagne (commune, emplacement, positionnement sur carte)
- Les dates disponibles proposées par le prestataire et répondant à notre période d'affichage souhaitée
- Une proposition à « compartiment » prévoyant 1) l'affichage sur une semaine, 2) la couverture sur deux semaines
- Le nombre de panneaux 4 x 3 ou 240 x 160 sur les cinq zones demandées
- Un devis zone par zone pour les panneaux 4 x 3 et un autre devis zone par zone pour les panneaux 240 x 160.

Le prestataire précisera également

- les dates de fourniture des affiches,
- le nombre d'affiches souhaité en 4 x3 et en 240 x 160 le cas échéant
- Les adresses de livraison des affiches

Le :

Lu et approuvé

(Signature)